



CODIR
(Comité de direction)
de l' AISGE

Rapport de gestion
Année 2016

Délégués du CODIR : M. Paul MÉNARD et M. Yves RAVENEL

Mme Dominique ALTHAUS, secrétaire générale

TABLE DES MATIERES

1. Administration générale.....	4
1.1. Introduction	4
1.2. Membres du CODIR (Comité de direction).....	4
1.3. Séances du CODIR	6
1.4. Préavis	6
1.5. Personnel AISGE	7
1.6. Secrétaire générale	8
1.7. Secrétaire et boursière.....	9
1.8. Personnel AISGE accueil de jour.....	9
1.9. Informatique/bureautique	11
1.10. Archives	12
1.11. Site Internet	12
1.12. Le Mot de la responsable du dicastère Administration	12
2. Finances.....	13
2.1. Informations générales	13
2.2. Le Mot du Responsable du dicastère Finances	13
3. Bâtiments AISGE.....	14
3.1 Collège L'Oujon	14
3.2. Collège Le Cordex.....	15
3.3. Collège Le Montant	15
3.4. Salle Communale Le Gossan	16
3.5. Mobilier des écoles	17
3.6. Le Mot du Responsable du Dicastère Bâtiments & terrains	17
4. Formation – Jeunesse	18
4.1. Conseil d'établissement	18
4.2. Le Mot de La Présidente du Conseil d'établissement	18

4.3. Enseignement Primaire P1/Genolier-Givrins-Trélex	19
4.4. Enseignement primaire P2/Arzier-Le Muids–Saint-Cergue.....	19
4.5. Enseignement Secondaire	20
4.6. Le mot du Directeur de l'établissement	20
5. Transports scolaires	21
5.1. Train NtScM – Accompagnateurs Péditrain	21
5.1.1. Péditrain P1/Sus-Châtel-Genolier-Givrins-Trélex.....	21
5.1.2. Péditrain P2/Le Muids–Arzier	22
5.1.3. Péditrain P3/Saint-Cergue-La Chèverrie–Arzier	22
5.1.4. Péditrain P4/La Cure–Les Pralies–Les Cheseaux-Dessus–Saint-Cergue	23
5.2. Bus Scolaire	23
5.3. Le Mot de la Responsable du Dicastère Transports	24
6. Cantines Scolaires	24
6.1. Cantines Primaires P1/Trélex	24
6.2. Cantine Primaire P1/Givrins	25
6.3. Cantine Primaire P2/Saint-Cergue	26
6.4. Cantine Secondaire/Genolier	26
6.5. Le Mot de la Responsable du dicastère Cantines.....	27
7. Accueil de la Petite Enfance	27
7.1. Le Mot de la responsable du dicastère Accueil de la petite enfance.....	28
8. Secrétariat Général – Conclusion	28
8.1. Le Mot de la Secrétaire Générale.....	28

Informations complémentaires sur l'AISGE : http://www.aisge.ch/net/net_aisge.asp?NoOFS=8107&NumStr=04

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,¹

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE², ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil Intercommunal³, le CODIR soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion durant l'année 2016.

Nouvelle législature, nouveau fonctionnement et premier rapport de gestion. L'AISGE en grandissant se professionnalise et se réjouit de pouvoir vous présenter au travers de ce rapport les activités qui ont jalonné l'année 2016. Il est toutefois possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

L'AISGE remercie chacun des acteurs de la vie scolaire ou de l'accueil de jour pour son engagement et tient à souligner les excellentes collaborations tissées au fil des années.

Florence RATTAZ, *Syndique de Genolier et Présidente du CODIR*

Les comptes de l'AISGE font l'objet du préavis 01/2017.



Figure 1 : Collège Le Cordex à Genolier

¹ Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les fonctions citées concernent autant les femmes que les hommes.

² Statuts AISGE http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/AISGE_statuts_2009.pdf

³ Règlement du CI [http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/Conseil%20Intercommunal/CI-rglement%20Conseil%20Intercomm_sign_13.04.2016\(1\).pdf](http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/Conseil%20Intercommunal/CI-rglement%20Conseil%20Intercomm_sign_13.04.2016(1).pdf)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. INTRODUCTION

Pour la première année depuis la création de l'AISGE et afin de suivre scrupuleusement les directives de l'Etat de Vaud, le CODIR a le plaisir de vous soumettre son rapport de gestion complet et détaillé sur l'année 2016.

Le début d'une nouvelle législature et l'engagement d'une secrétaire générale ont insufflé un renouvellement des pratiques administratives et organisationnelles de l'AISGE.

En juin 2016, ce sont six membres du CODIR, certains présents depuis dix ans, soit deux législatures, qui ont quitté leurs fonctions au sein de leurs Municipalités respectives et, de fait, leur fonction au sein du CODIR.

Le 1^{er} juillet 2016, six nouveaux membres ont rejoint les quatre « anciens » qui ont été réélus pour la législature 2016-2021. Les membres du CODIR sont répartis en dicastères ; veuillez trouver ci-dessous la liste des membres. En noir, les quatre réélus, **en rouge les sortants en juin** et **en vert les nouveaux élus**.

1.2. MEMBRES DU CODIR (COMITÉ DE DIRECTION)

Dicastères	Responsables	Membres
10. Administration générale jusqu'au 30 juin	Mme Florence RATTAZ <i>Syndique de Genolier</i>	M. Eric HERMANN, <i>Syndic d'Arzier-Le Muids et vice-président du CODIR</i>
10. Administration générale dès le 1 ^{er} juillet	Mme Florence RATTAZ <i>Syndique de Genolier</i>	Mme Regula JAUNIN <i>Municipale à Givrins et vice-présidente du CODIR</i>
20. Finances jusqu'au 30 juin	M. Eric HERMANN, <i>Syndic d'Arzier-Le Muids</i>	M. José MARTIN <i>Municipal à Trélex</i>
20. Finances dès le 1 ^{er} juillet	M. Paul MÉNARD <i>Municipal à Saint-Cergue</i>	M. Yves RAVENEL <i>Syndic de Trélex</i>
35. Bâtiments & terrains jusqu'au 30 juin	M. Antonio BILARDO <i>Syndic de Trélex</i>	M. Gérald GIRARDET <i>Municipal à Genolier</i>
35. Bâtiments & terrains dès le 1 ^{er} juillet	M. Gérald GIRARDET <i>Municipal à Genolier</i>	M. Scott ADAMS <i>Municipal à Givrins</i>
50. Conseil d'établissement jusqu'au 30 juin	Mme Regula JAUNIN <i>Municipale à Givrins</i>	Mme Danièle ANDRÉ <i>Municipale à Saint-Cergue</i> M. José MARTIN <i>Municipal à Trélex</i> Mme Danielle PASCHE <i>Municipale à Arzier-Le Muids</i> Mme Florence RATTAZ <i>Syndique de Genolier</i>

50. Conseil d'établissement dès le 1 ^{er} juillet	Mme Regula JAUNIN <i>Municipale à Givrins</i>	Mme Florence RATTAZ <i>Syndique de Genolier</i> M. Nicolas RAY <i>Municipal à Arzier-Le Muids</i> Mme Odile ROCHAT <i>Municipale à Trélex</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>
52. Dérogations, relations avec l'école jusqu'au 30 juin	Mme Eva MEIER <i>Municipale à Givrins</i>	M. Paul MÉNARD <i>Municipal à Saint-Cergue</i>
<p>IMPORTANT : Ce dicastère a été abandonné au 30 juin. Les dérogations sont accordées conjointement par le CODIR et la Direction scolaire, puis avalisées par la cheffe de département.</p> <p>Les relations avec l'école sont assurées depuis le 1^{er} juin par la secrétaire générale qui a un rendez-vous hebdomadaire avec M. le Directeur, pour le suivi des dossiers.</p>		
53. Transports scolaires jusqu'au 30 juin	M. Antonio BILARDO <i>Syndic de Trélex</i>	Mme Danièle ANDRÉ <i>Municipale à Saint-Cergue</i> Mme Danielle PASCHE <i>Municipale à Arzier-Le Muids</i>
53. Transports scolaires dès le 1 ^{er} juillet	Mme Odile ROCHAT <i>Municipale à Trélex</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Syndique d'Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>
54. Cantines scolaires jusqu'au 30 juin	Mme Regula JAUNIN <i>Municipale à Givrins</i>	Mme Danièle ANDRÉ <i>Municipale à Saint-Cergue</i>
54. Cantines scolaires dès le 1 ^{er} juillet	Mme Regula JAUNIN <i>Municipale à Givrins</i>	Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>
76. Accueil de la petite enfance jusqu'au 30 juin	Mme Danielle PASCHE <i>Municipale à Arzier-Le Muids</i>	Mme Danièle ANDRÉ <i>Municipale à Saint-Cergue</i> M. Antonio BILARDO <i>Syndic de Trélex</i> Mme Eva MEIER <i>Municipale à Givrins</i>
76. Accueil de la petite enfance dès le 1 ^{er} juillet	Mme Odile ROCHAT <i>Municipale à Trélex</i>	Mme Florence RATTAZ <i>Syndique de Genolier</i> Mme Regula JAUNIN <i>Municipale à Givrins</i> Mme Florence RATTAZ <i>Syndique de Genolier</i> M. Nicolas RAY <i>Municipal à Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>

1.3. SÉANCES DU CODIR

Les séances du CODIR ont habituellement lieu le mercredi soir à 18h30, chaque mois. Les séances et les discussions du CODIR ne sont pas publiques ; les procès-verbaux ne sont pas publics et sont régis par la LPrD (Loi sur la protection des données)⁴.

En 2016, année de renouvellement des autorités, les séances de janvier à juin ont principalement réglé les différents dossiers en cours, prêts à être clos par les membres sortants.

De juillet à décembre, les dicastères ont été répartis comme ci-dessus et permis aux nouveaux membres, fraîchement élus, de prendre connaissance de l'organisation administrative et organisationnelle de l'AISGE.

En 2016, douze séances ont eu lieu, dont une le 29 juin 2016 pour le passage des dossiers entre les membres sortants et ceux nouvellement élus. Les dossiers traités lors des séances du CODIR sont ceux qui régissent les dicastères nommés ci-dessus.

A l'AISGE, le Directeur de l'établissement scolaire est invité à participer à toutes les séances du CODIR afin de maintenir un lien très étroit entre l'école et l'association scolaire ; de pouvoir traiter toutes les organisations et/ou les problèmes dans un délai le plus court possible, cela pour le bien des élèves, des enseignants, ainsi que des collaborateurs de l'AISGE.

A chaque séance, un procès-verbal est scrupuleusement rédigé par la secrétaire ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

1.4. PRÉAVIS

Sept préavis ont été soumis aux membres du Conseil Intercommunal par le CODIR et deux par le bureau du Conseil.

01/2016	relatif à une demande de crédit complémentaire de <u>CHF 80'000.00</u> destiné à la création d'un nouveau poste de secrétaire général pour la réorganisation des secteurs d'activités de l'AISGE
02/2016	relatif aux comptes 2015
03/2016	relatif au budget 2017
04/2016	relatif aux dépenses extrabudgétaires
05/2016	relatif aux autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021

⁴ Loi sur la protection des données

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf?docId=584257&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=9999&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

06/2016	relatif à l'intention d'achat du bâtiment destiné à accueillir 6 classes d'école et 1 Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé à <u>CHF 6'100'000.00</u> TTC sis à Saint-Cergue
07/2016	relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021
bureau CI	fixation des traitements et indemnités du Conseil Intercommunal pour la législature 2016-2021
bureau CI	présentation et adoption du règlement du Conseil Intercommunal

Tous ces préavis ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal.

1.5. PERSONNEL AISGE

Voici ci-dessous, la liste du personnel en place au 31 décembre, soit 36 personnes.

Secrétaire	Mme Dominique ALTHAUS jusqu'au 31 mai	60%
Secrétaire générale	(cheffe de service) dès le 1 ^{er} juin	80%
Secrétaire adjointe	Mme Ludivine PRADERVAND dès le 8 août	40%
Boursière	Mme Jannick BURNIER	60%
Conciergerie de Genolier	M. Carlos DA SILVA jusqu'au 31 décembre	100%
	Mme Susete DE SOUSA jusqu'au 31 décembre	50%
	Mme Fernanda MACHADO jusqu'au 31 décembre	100%
	M. Joao MACHADO (responsable de site) jusqu'au 31 décembre	100%
Cantine Genolier	Mme Jutta BOLAY jusqu'au 31 décembre	20%
	Mme Claudine DISLER	20%
	Mme Francine MONNEY	20%
Cantine Givrins	Mme Luciene HALTER dès le 3 mars	20%
	Mme Sonja MORAND	20%
	Mme Valérie WALTHER (responsable de site)	20%
Cantine Trélex	Mme Chantal ANNEN dès le 9 juillet	20%
	Mme Fatima ABBT	20%
	Mme Giuseppina BILARDO (responsable administrative et de site)	55%
	Mme Marta DEDIEU GADEA dès le 22 août	20%
	Mme Manon DELÉDEVANT	20%
	Mme Mariela LAVANCHY	20%
	Mme Elsbeth TONNEAU	20%

Cantine St-Cergue	Mme Cristina CAPILUPPI dès le 25 août	20%
	Mme Nathalie CARCO (responsable administrative et de site)	40%
	M. Robert GREINER	20%
	Mme Sandra MOIA	20%
	Mme Silvia SYLVESTRE	20%
Accompagnateurs Péditrain P1	M. Claude ALBY (responsable administratif et accompagnateur)	auxiliaire
Sus-Châtel-Genolier-Givrins-Trélex	Mme Yveline ALBY	auxiliaire
	Mme Christiane PIERSON	auxiliaire
	Mme Elsbeth TONNEAU	auxiliaire
Accompagnateurs Péditrain P2	Mme Johanna BRUN (dès le 31 octobre)	auxiliaire
Le Muids-Arzier	Mme Marcella ESSELBORN	auxiliaire
	Mme Gladys FROSSARD	auxiliaire
	M. Aurélien GUIDI (jusqu'au 14 octobre)	auxiliaire
	Mme Octavia ROTEA-BOBARU	auxiliaire
Accompagnatrices Péditrain P3	Mme Françoise CORNAZ (dès le 22 août)	auxiliaire
St-Cergue-La Chèvrerie-Arzier	Mme Marianne DEMIERRE (dès le 22 août)	auxiliaire
	Mme Christiane PIERSON	auxiliaire
	Mme Octavia ROTEA-BOBARU	auxiliaire
Accompagnatrice Péditrain P4	Mme Caroline THOMSON	auxiliaire
La Cure-St-Cergue		

1.6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

En cette fin de législature, les membres du CODIR ont constaté, après dix ans au sein de l'AISGE, que l'évolution de la société et ses exigences croissantes ont obligé l'AISGE à fortement développer les différents secteurs dont elle est responsable. Il a été nécessaire d'engager de nouveaux collaborateurs pour assumer les tâches supplémentaires dictées par des changements de lois et règlements. Jusque-là, l'organisation et le suivi ont été pris en charge par le personnel et par un grand engagement des membres du CODIR.

Ce système arrivé au bout de ses possibilités, le CODIR a décidé de créer un poste de secrétaire général pour générer une nouvelle organisation qui assure et pérennise son bon fonctionnement. Le choix d'un poste de secrétaire général chapeautant toutes les activités de l'AISGE est la meilleure solution. Elle permet de rendre l'association moins dépendante

des disponibilités et de la réélection des membres du CODIR ; il est également nécessaire de rendre aux élus leur rôle politique.

Après une mise au concours publique, Mme Dominique ALTHAUS, secrétaire-boursière de l'AISGE de 2001 à 2010, puis secrétaire dès 2011, a été nommée à ce poste, reconnue pour sa grande connaissance de l'association, de l'entier de son fonctionnement, ainsi que des lois et règlements qui la régissent. Elle a débuté à ce poste le 1^{er} juin 2016 à un taux de 80%.

1.7. SECRÉTAIRE ET BOURSIÈRE

Pour assurer le remplacement de la secrétaire titulaire, le poste a été mis au concours. Mme Ludivine PRADERVAND a été choisie et engagée dès le 8 août 2016 à un taux de 40%.

L'équipe du bureau administratif est complétée par Mme Jannick BURNIER, boursière, en charge de la comptabilité générale depuis août 2010.

Le local à disposition dans l'administration communale de Genolier ne pouvant pas accueillir trois personnes et sur demande du CODIR, l'école a volontiers cédé à l'AISGE une salle non utilisée dans le collège « Le Montant », avec, à proximité, une salle de réunion pour le CODIR.

1.8. PERSONNEL AISGE ACCUEIL DE JOUR

Les collaborateurs de l'Accueil de jour sont engagés par les membres du CODIR du dicastère, ainsi que les directrices, administrative et pédagogique, qui gèrent les mises au concours, le choix des personnes et le placement des dites personnes dans les structures. Selon les statuts AISGE, les contrats sont signés par la Présidente et la secrétaire générale.

Voici ci-dessous, la liste du personnel en place au 31 décembre, soit 52 personnes.

Secrétaire	Melle Stéphanie BAROSO PEREIRA	80%
Directrice Pédagogique	Mme Sophie DUBOZ	80%
Assistante administrative	Mme Chantal FAVRE	20%
Directrice administrative	Mme Nathalie MAYER	80%
<i>Le bureau se trouve dans le collège « La Farandole » à Trélex</i>		
LE RELAIS DES MÔMES à Arzier	Melle Anaëlle AMBORT Mme Véronique ANDREY	apprentie éducatrice

<p><i>Le Relais accueille trois structures :</i></p> <p><i>UAPE</i></p> <p><i>Crèche-Garderie</i></p> <p><i>Jardin d'enfants</i></p>	<p>Mme Sabrina BACH</p> <p>M. David BUSSAT</p> <p>Mme Nicole CARRON (+responsable de site)</p> <p>Mme Elisabeth COMINI</p> <p>Mme Jennifer DEBONNEVILLE</p> <p>M. Gilles DUBOZ</p> <p>Melle Kellie EVERSHERD</p> <p>Mme Malika PLANCHEREL (+responsable de site)</p> <p>Mme Octavia ROTEA-BOBARU</p> <p>Mme Cécile TESTUZ</p> <p>Mme Melissa TRUNZ</p> <p>Mme Marilyn VIREY</p> <p>Mme Priscila WURLITZER</p> <p>Melle Amélie ZOSSO</p> <p>Mme Kathrine ZWYGART</p>	<p>éducatrice ASE⁵</p> <p>éducatrice auxiliaire</p> <p>ASE</p> <p>intendant</p> <p>apprentie</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p> <p>ASE</p> <p>ASE</p> <p>ASE</p> <p>auxiliaire</p> <p>stagiaire</p> <p>auxiliaire</p>
<p>LA COUR DES COPONS à Givrins</p> <p><i>accueille une seule structure :</i></p> <p><i>UAPE</i></p>	<p>Mme Lucienne HALTER</p> <p>Mme Florence LIMAT (+responsable de site)</p> <p>Mme Valérie WALTHER</p>	<p>auxiliaire</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p>
<p>LES PETITS ECUREUILS à St-Cergue</p> <p><i>accueille trois structures :</i></p> <p><i>UAPE</i></p> <p><i>Crèche-garderie</i></p> <p><i>Jardin d'enfants</i></p>	<p>Mme Hakima BENCHAOUCH</p> <p>Mme Delphine BONIN (+responsable de site)</p> <p>Mme Dominique BOURGEOIS</p> <p>M. David BUSSAT</p> <p>Mme Nathalie CARCO (+intendante)</p> <p>Mme Magali CHARPY</p> <p>Mme Cynthia JAQUET</p> <p>Mme Christiane PIERSON</p> <p>Mme Niticha PURHOOA</p> <p>Melle Sindy REIS</p> <p>Mme Angélique RIVIERE (+responsable de site)</p> <p>Melle Marion ROULIN</p>	<p>intendante</p> <p>éducatrice</p> <p>ASE</p> <p>ASE</p> <p>auxiliaire</p> <p>ASE</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>stagiaire</p> <p>éducatrice</p> <p>apprentie</p>

⁵Abréviation ASE : Assistant Socio-Educatif

	Mme Florence SCHEIDEGGER Mme Silvia SILVESTRE Mme Virginie VAUDIN	auxiliaire auxiliaire éducatrice
GRAINES DE MARMOTS à Trélex <i>accueil deux structures :</i> <i>UAPE</i> <i>Crèche-garderie</i>	Mme Madalena BERNARDINO Mme Martine BORY Mme Céline CART Mme Manon DELÉDEVANT (+intendante) Melle Savita DILLENBOURG M. Alessandro FERRARA Mme Fabienne GIGER (+responsable de site) Mme Delphine MEYSTRE Mme Gwendoline NYDEGGER Mme Véronique ROSSIER (+responsable de site) Melle Vicky ROULIN Mme Maria SCHAER Mme Justine VIERA	Auxiliaire ASE ASE auxiliaire stagiaire ASE éducatrice auxiliaire éducatrice éducatrice apprentie auxiliaire ASE

1.9. INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE

Ofisa Informatique SA est notre fournisseur officiel, agréé par l'Etat de Vaud, pour tous les logiciels nécessaires à l'administration de notre association, qui sont les mêmes qu'utilisés par les communes, donc parfaitement compatibles.

Avec la nouvelle organisation de l'administration, un troisième poste informatique a été acquis et le mode de sauvegarde désuet sur clé USB a été remplacé par une sauvegarde iCloud en juin. Tous les documents déjà en mémoire ont été transférés par Ofisa qui en assure le suivi et la préservation.

1.10. ARCHIVES

Les archives sont conservées au bureau de l'administration dans une armoire forte anti-feu. Les archives sont gérées par la secrétaire générale qui est également au bénéfice d'un CFC d'archiviste et qui applique les directives de la LArch (Loi sur l'archivage)⁶ et son règlement d'application⁷.

En 2016 et pour la première fois depuis la création de l'AISGE, nous avons eu la visite annuelle préfectorale, identique à celle effectuée dans les communes. Lors de cette visite, Mme le Préfet a ainsi pu constater la bonne tenue des archives de l'association et consulter tous les documents demandés.

1.11. SITE INTERNET

L'AISGE est dotée d'un site internet www.aisge.ch depuis 2012. Ce site, tenu et mis à jour par la secrétaire générale, permet aux parents des enfants scolarisés dans les cinq communes de l'AISGE de différencier les compétences de chaque organe responsable (communes, association, école, canton de Vaud), du bon fonctionnement de la vie des élèves et des personnes qui les entourent.

Le site donne également en temps réel tous les renseignements nécessaires à la journée de l'élève.

1.12. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ADMINISTRATION

Le changement de législature et l'accroissement de la masse de dossiers à traiter sont à l'origine de la refonte de l'organisation de la structure administrative de l'AISGE. L'administration emploie actuellement trois personnes (secrétaire générale, secrétaire et boursière) permettant ainsi aux différents membres du CODIR de se consacrer plus exclusivement aux questions ou décisions stratégiques et formelles puisque la gestion courante et opérationnelle est déléguée à la secrétaire générale.

Cette organisation fonctionne grâce à l'engagement constant et sans faille de tout le personnel à qui j'adresse mes remerciements.

Florence RATTAZ, *Présidente du CODIR en charge du dicastère « Administration »*

⁶ Loi sur l'archivage

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.pdf?docId=871790&docType=LOI&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false&with_link=false

⁷ Règlement d'application http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=907862&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

2. FINANCES

2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le plan comptable utilisé par l'AISGE est le même que celui des communes. A l'AISGE, les grands chapitres sont les suivants:

- 3500 bâtiments de Genolier (L'Oujon et Le Cordex)
- 3501 bâtiment de l'enfance à Trélex
- 5000 administration
- 5101 enseignement primaire P1 (Genolier-Givrins-Trélex)
- 5102 enseignement primaire P2 (Arzier-Le Muids-Saint-Cergue)
- 5200 enseignement secondaire (Genolier)
- 5300 enseignement spécialisé
- 5600 service médical et dentaire
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE, tous les frais d'exploitation, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées. La quote-part des communes est déterminée :

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes au 31 décembre de l'exercice concerné.

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre (art. 31 statuts AISGE).

Contrairement aux communes, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Les commentaires détaillés des mouvements de comptes sont joints à ceux-ci dans le préavis 01/2017.

2.2. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE FINANCES

Au début de la nouvelle législature, soit le 1^{er} juillet, M. Paul MÉNARD, ancien membre du CODIR et M. Yves RAVENEL, nouveau membre du CODIR, ont repris la gestion du dicastère FINANCES.

Ils se sont attachés à rester dans la continuité des décisions et des organisations financières mises en place depuis le 1^{er} janvier.

Il est à souligner qu'avec une forte fréquentation des cantines et l'installation des surveillances des élèves 1P-2P dans les trains, une augmentation des charges est à noter, tout en ayant maîtrisé le budget 2016.

La diminution des coûts bancaires, en forte baisse, a permis une baisse substantielle des coûts des intérêts sur emprunts.

Pour la première année, l'AISGE est propriétaire du bâtiment de l'enfance et inscrit un compte supplémentaire dans son fonctionnement. En vue d'une meilleure gestion des coûts des bâtiments, les membres du dicastère ont prévu, pour 2017, la séparation en deux comptes distincts des collèges de Genolier (L'Oujon et Le Cordex) actuellement sous un compte unique.

Yves RAVENEL, Syndic de Trélex et membre du CODIR en charge du dicastère « Finances »

3. BÂTIMENTS AISGE

Les collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » ont été achetés à la Commune de Genolier par l'AISGE au 1^{er} janvier 2011. Cet achat est fait suite à la volonté des cinq communes AISGE de se répartir les coûts de fonctionnement, mais également les emprunts de manière équitable, ne laissant pas toute cette charge à la seule commune de Genolier, commune territoriale de ces deux bâtiments, utilisés pour l'ensemble des élèves secondaires des cinq communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la totalité de l'entretien de ces bâtiments est à la charge de l'AISGE et figurent comme tel dans la comptabilité sous le compte 3500. Les bâtiments sont entretenus et réparés, ainsi que les mobiliers et machines par l'AISGE. En 2016, les deux machines de nettoyage, datant du début des années 2000, ont montré de grosses faiblesses et ont nécessité plusieurs réparations occasionnant des frais importants. Les membres du CODIR, en charge du dicastère, ont décidé en mai 2016 de changer ces deux machines en même temps, afin de redonner aux concierges des outils adaptés aux surfaces à entretenir. Une dépense non budgétée de CHF 30'000.00 a été effectuée pour le remplacement de ces deux machines. Elles ont été commandées en même temps afin de pouvoir profiter d'un prix intéressant. La facture est unique, car l'achat a été fait en une fois, mais nous pouvons considérer qu'il s'agit de deux machines utilisées dans deux bâtiments distincts, dont la somme est à répartir pour moitié dans chacun d'eux, soit deux fois CHF 15'000.00. Pour information, en 2017, deux comptes distincts figureront dans la comptabilité soit 3500 collège L'Oujon et 3502 collège Le Cordex. Le CODIR apprécie et remercie le Conseil Intercommunal de sa bienveillante compréhension.

3.1 COLLÈGE L'OUJON

Ce collège a été construit en deux étapes : la première partie en 1984 (côté Jura) et la deuxième partie en 1999 (côté lac). Ce collège est composé de treize classes, trois laboratoires de sciences, deux ateliers « bois », un atelier « fer », deux salles de musique, une salle de théâtre, la médiathèque, ainsi que l'économat et le stockage du bois On y



Figure 2 : Collège L'Oujon

trouve également le secrétariat, les bureaux de Direction et les salles des maîtres. Au sous-sol, la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur en dehors des heures scolaires, est mise à disposition des diverses sociétés locales.

En 2016, les plus importantes réparations effectuées sur ce collège ont été le remplacement de tous les stores à lamelles qui avaient subi la grêle de 2013. La totalité des factures a été remboursée par l'ECA. Les autres frais de ce bâtiment ont été ceux d'un entretien courant.

Un projet d'installation de « compactus » pour créer un véritable local d'archives, inexistant à ce jour, est en cours. A suivre en 2017.

3.2. COLLÈGE LE CORDEX

Ce collège a été construit en 2006 afin d'accueillir les élèves de 9P à 11P, alors enclassés à Gland. Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle de médiation. La salle de gymnastique double est également accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales.

Diverses réparations courantes ont été faites durant l'année 2016, mais le plus grand dysfonctionnement actuel est celui des stores électriques. Le problème est récurrent depuis plus de trois ans, soit les stores sont baissés, soit ils sont levés, mais il n'y a plus de possibilité de changer leur position. A la suite de nombreuses réparations, le CODIR a décidé d'effectuer une révision générale et présentera un préavis en 2017.

3.3. COLLÈGE LE MONTANT

Ce collège a été construit en 1912 et il est resté propriété de la commune de Genolier qui le loue à l'AISGE. Dans ce collège, la Direction a installé deux salles d'ACT (Activités créatrices sur tissus), une salle de modelage et une cuisine pour les cours aux élèves.

On y trouve également, depuis le 7 juin 2016, le bureau administratif de l'AISGE, ainsi que la salle de réunion du CODIR. L'aménagement du bureau, ainsi que de la salle de réunion a fait l'objet d'achat de mobilier neuf, ainsi que d'une armoire forte pour conserver les archives, clés et ordinateur portable. Le mobilier utilisé précédemment par la secrétaire et la boursière était propriété de la commune de Genolier qui louait le bureau meublé à l'AISGE.



Figure 3 : Bureau administratif AISGE

Veuillez trouver ci-dessous le détail de cette dépense extrabudgétaire :

Bureau administratif	Meubles de bureau et armoires	CHF 15'094.35
	Armoire-forte	CHF 2'129.75
Salle de réunion/réception	Meubles	CHF 6'978.15
Total	Moins le rabais accordé	<i>CHF 24'202.25</i> CHF 23'500.00

Le dépassement de CHF 3'500.00 est justifié par le préavis 01/2016 concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00 destiné à la création d'un nouveau poste de secrétaire général adopté par le CI le 17 février 2016 ; préavis dans lequel était prévu le salaire du 1^{er} juin au 31 décembre, mais également les frais de mobilier et matériel nécessaire à la création de ce poste et dont le montant n'a pas entièrement été dépensé.

Le nouveau bureau administratif, muni d'un espace « réception », permet l'accueil plus aisé des visiteurs. Les trois collaboratrices de l'administration ont un espace de travail fonctionnel et agréable à proximité des collègues. Cette proximité permet un lien resserré avec la Direction scolaire et les enseignants, mais également une meilleure accessibilité aux parents qui en ont besoin. Tous les documents courants, ainsi que les archives sont stockés dans le bureau et sont ainsi toujours à disposition.

La salle de réunion attenante au bureau administratif est réservée aux séances mensuelles du CODIR, ainsi qu'aux rendez-vous ponctuels et confidentiels que la secrétaire générale peut avoir avec les collaborateurs, les parents ou des intervenants extérieurs.

3.4. SALLE COMMUNALE LE GOSSAN

La salle communale, également propriété de la Commune de Genolier, est louée par l'AISGE ; elle accueille chaque jour dans sa partie « cantine », sauf le mercredi midi, 250 à 300 élèves qui viennent se restaurer.

Cette partie de la salle communale est également utilisée lors des réunions du Conseil intercommunal AISGE, en tournus avec les salles communales des quatre autres communes membres.



En 2016, dans la partie salle de gymnastique, la Direction scolaire n'a pas planifié de cours de gymnastique, par contre des cours d'option « théâtre » s'y déroulent. La Direction organise également dans l'année des réunions d'informations aux parents d'élèves et des conférences des maîtres avec l'ensemble des enseignants de l'établissement.

Et finalement, en 2016 également, le spectacle des « 30 ans » de l'école a réjoui petits et grands lors de plusieurs soirées organisées dans cette salle.

Figure 4 : Logo 30 ans EPSGE

3.5. MOBILIER DES ÉCOLES

Il est important de préciser dans ce rapport de gestion que l'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires. Les écoles d'Arzier, Givrins, Saint-Cergue et Trélex sont les propriétés des communes qui facturent un loyer annuel à l'AISGE pour le bâtiment. Par contre, tous les mobiliers qui s'y trouvent sont la propriété de l'AISGE. Cette dernière est donc en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE y prévoit un montant chaque année, dans chaque catégorie soit, P1, P2 et secondaire. En cas de casse avérée et constatée par la Direction scolaire et l'AISGE, d'une négligence ou mauvaise intention d'un élève, les frais de réparation sont facturés aux parents, selon les articles 115 et 137 de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire)⁸ et l'art 101 de son règlement d'application⁹.

3.6. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE BÂTIMENTS & TERRAINS

L'état général des bâtiments et du mobilier de l'AISGE est bon. Notre défi permanent est donc de le maintenir dans un état permettant une utilisation durable malgré l'usure du temps, des dégradations et de l'évolution constante des contraintes technologiques. Les responsables du dicastère des bâtiments travaillent à la mise en place d'un nouveau plan de maintenance leur permettant de mieux planifier les interventions de maintenance préventive dans les bâtiments. En outre, la protection des bâtiments à Genolier fait l'objet de réflexions au sein du CODIR en vue de trouver une solution contre les dégradations répétées qu'ils subissent.

Scott ADAMS, *municipal à Givrins et membre du CODIR en charge du dicastère « Bâtiments et terrains »*

⁸ Loi sur l'enseignement obligatoire http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=870673&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

⁹ Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf?docId=952526&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=2&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

4. FORMATION – JEUNESSE

4.1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE¹⁰:

- a) cinq représentants des communes AISGE (*municipaux des écoles désignés par le CODIR*) ; la durée de leur mandat est de 5 ans, renouvelable (législature complète) ;
- b) cinq parents d'élèves (*élus par l'ensemble des parents d'élèves*) ; la durée de leur mandat est 2 ½ ans, renouvelable une fois au maximum ;
- c) cinq représentants professionnels actifs (*par ex. sports, paroisses, loisirs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes*), la durée de leur mandat est de 2 ½ ans, renouvelable ;
- d) cinq représentants de l'EPSGE (*école – Direction, secrétariat, enseignants*), ils sont désignés selon les modalités fixées par le département, idem pour la durée du mandat.

Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Le conseil d'établissement se réunit au moins trois fois par année et les séances sont publiques. A notre connaissance, aucun public n'a participé aux séances en 2016.

4.2. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Des nouveaux membres du quart des parents d'élèves ont été élus durant l'année et la nouvelle composition du Conseil d'Etablissement travaille de manière constructive afin de renforcer et de consolider les relations entre tous les intervenants. Tous les procès-verbaux des séances, qui sont d'ailleurs publics, se trouvent sur le site de notre association www.aisge.ch

Regula JAUNIN, *municipale à Givrins et Présidente du conseil d'établissement*

¹⁰ Règlement du Conseil d'établissement

http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/AISGE_rglement%20Conseil%20Etabl_2011.pdf

4.3. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P1/GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX

Les élèves du degré primaire sont répartis dans trois collèges, sur les deux communes de Givrins et Trélex.

GIVRINS Collège Les Grands Records	4 classes	1P à 4P
TRELEX Collège Les Marmouzets Collège La Farandole	3 classes 6 classes	1P-2P et 4P 3P-6P (sauf 4P)

Effectif au 31.12.2016 : Habitants de Genolier 105 ; de Givrins 50 et de Trélex 92 = 247

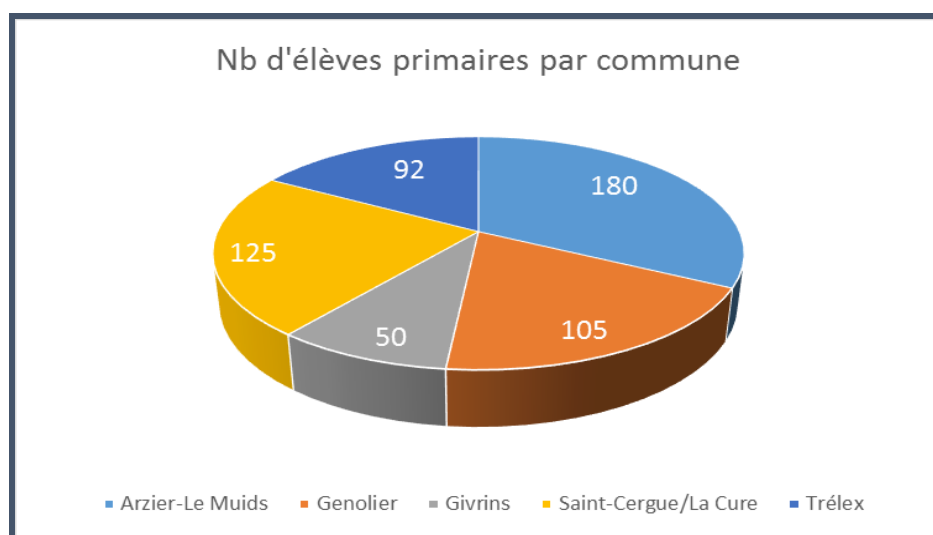
4.4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P2/ARZIER-LE MUIDS–SAINT-CERGUE

Les élèves du degré primaire sont répartis dans trois collèges, sur les deux communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue.

ARZIER Collège CCS Centre communal et scolaire	7 classes	1P-6P
SAINT-CERGUE Collège Jean-Jacques Rousseau Collège Basse Ruche	4 classes 2 classes	1P-4P 5P-6P

Effectif au 31.12.2016 : Habitants d'Arzier-Le Muids 180 et de Saint-Cergue 125 = 305.

Répartition des élèves primaires, habitants de chaque commune :



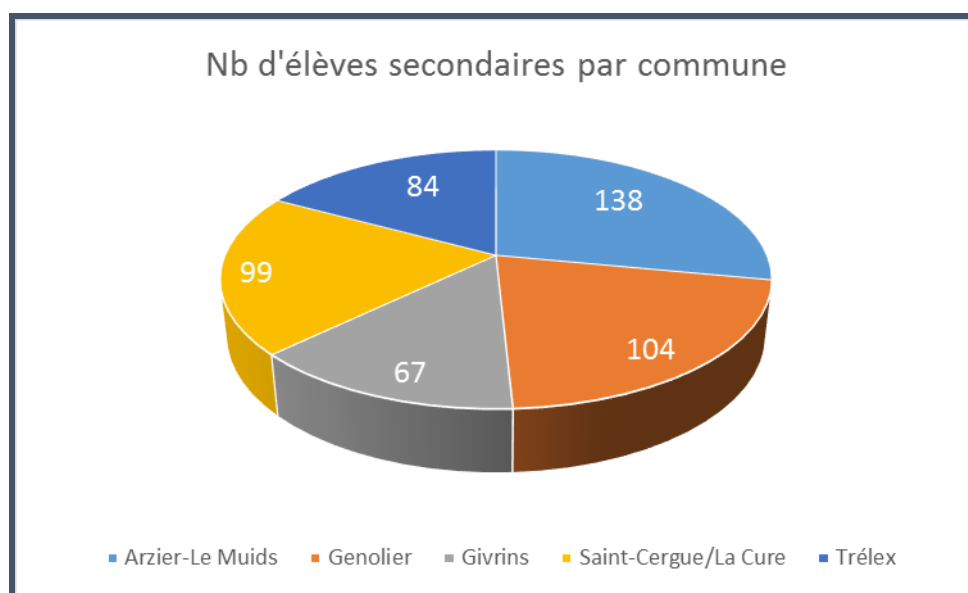
4.5. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les élèves des degrés secondaires des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier.

GENOLIER Collège L'Oujon Collège Le Cordex	13 classes 17 classes	7S-11S (sauf 10S) 9S-11S
GENOLIER Collège Le Montant uniquement des classes spéciales pour les élèves secondaires	2 classes ACT 1 classe ACM 1 cuisine	

Effectif au 31.12.2016 : Habitants d'Arzier-Le Muids 138, de Genolier 104, de Givrins 67, de Saint-Cergue 99 et de Trélex 84 = 492.

Répartition des élèves secondaires, habitants de chaque commune :



4.6. LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Selon l'art. 27 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) : « les communes – d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement – planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Ces locaux et installations sont destinés en priorité à l'enseignement et aux prestations qui lui sont directement liées ».

La Direction de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) relève la bonne qualité des relations qui président au fonctionnement de l'école. Il est à noter que la qualité des relations AISGE-EPSGE est citée en exemple dans le canton de Vaud par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO). Il apparaît que chacun des acteurs se soucie des préoccupations des différents partenaires qui y sont impliqués. Ainsi,

l'école est soucieuse d'une gestion rigoureuse des budgets qui lui sont alloués et d'une utilisation respectueuse des locaux. De son côté, l'AISGE est à l'écoute des besoins de l'école et des projets indispensables à mener pour permettre d'adapter l'école aux contraintes changeantes de la société et de construire une école crédible pour le monde de demain.

La qualité de cette coopération est un des facteurs d'excellente réputation dont jouit l'EPSGE auprès non seulement de la population, mais également des communes avoisinantes et des autorités cantonales.

Simon LAGGER, *Directeur de l'EPSGE*

5. TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les élèves, primaires ou secondaires, qui ne peuvent pas se rendre à pied à l'école parce qu'ils n'habitent pas la même commune que leur collège, des transports scolaires sont organisés par l'AISGE en collaboration avec la Direction de l'école, en fonction des horaires scolaires, ainsi que des horaires du train. L'organisation des transports est régie par le Règlement cantonal sur les transports scolaires¹¹.

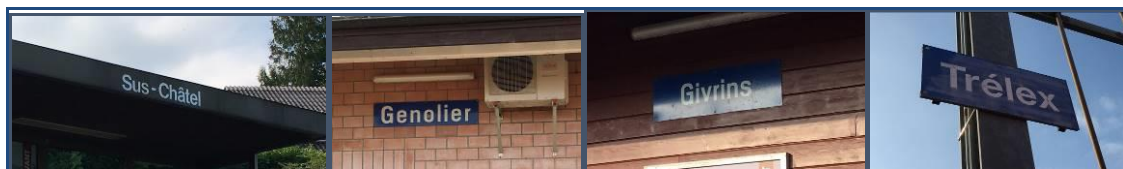
L'AISGE a organisé ses transports scolaires avec la ligne de train NStCM, ainsi qu'avec une ligne de bus scolaire propre à l'établissement.

5.1. TRAIN NTSCM – ACCOMPAGNATEURS PÉDITRAIN

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transport par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école et l'AISGE à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves. Quatre lignes de Péditrain sont maintenant en place.



5.1.1. PÉDITRAIN P1/SUS-CHÂTEL-GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX



Les élèves primaires qui habitent Genolier vont en classe à Givrins ou à Trélex. Une partie de ces élèves se rendent à l'école par le train NStCM et sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi), soit à tous les trajets, par deux adultes, accompagnateurs Péditrain

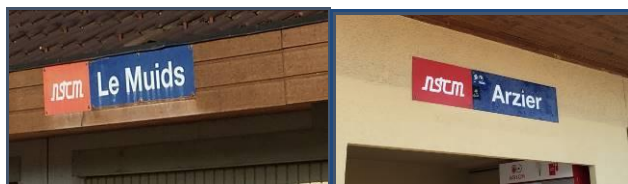
¹¹ Règlement sur les transports scolaires

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement_transports_scolaires.pdf

engagés par l'AISGE. Sur ce trajet, quatre accompagnateurs se répartissent les trajets de la semaine.

L'accompagnement est assuré depuis la gare de Sus-Châtel (à Genolier), jusqu'aux écoles de Trélex. Les élèves 1P-4P descendent à la gare de Givrins, d'où ils sont accompagnés à pied par le concierge du collège jusqu'à la cour d'école. Les élèves 5P-6P de Genolier, sont rejoints dans le train par ceux de Givrins. Les accompagnateurs Péditrain les emmènent à pied de la gare de Trélex jusqu'à la cour des collèges.

5.1.2. PÉDITRAIN P2/LE MUIDS-ARZIER



Une quinzaine d'élèves primaires qui habitent Le Muids vont en classe à Arzier en train. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi), soit à tous les trajets, par une adulte, accompagnatrice Péditrain engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, trois accompagnatrices se répartissent les trajets de la semaine.

En octobre 2016, une élève 6P qui habitait à Arzier, a déménagé à Genolier ; ses parents ont demandé que leur fille puisse terminer son année scolaire avec sa classe ; cette élève continue donc de se rendre à l'école d'Arzier par le train. De plus, à la fin de l'année 2016, une élève primaire est arrivée à Genolier et a dû être scolarisée à Arzier, les classes primaires de Givrins et Trélex étant déjà en sureffectifs. Ces deux élèves prennent le train à Genolier et rejoignent le groupe de Le Muids pour la fin du trajet.

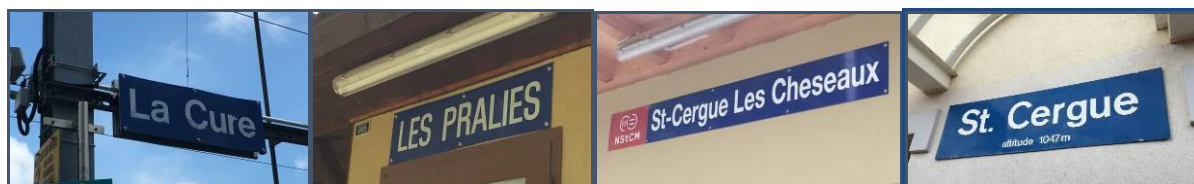
5.1.3. PÉDITRAIN P3/SAINT-CERGUE-LA CHÈVRERIE-ARZIER



Deux élèves primaires, des jumelles, qui habitent Les Cheseaux-Dessus à Saint-Cergue, vont en classe à Arzier, les classes de Saint-Cergue étant en sureffectifs. Trois élèves primaires habitent à La Chèvrerie et vont en classe à Arzier ; ces cinq élèves vont en train à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi), soit à tous les trajets, par une adulte, accompagnatrice Péditrain engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, cinq accompagnatrices se répartissent les trajets de la semaine.

Au début de l'année 2016, sur ce trajet Saint-Cergue-La Chèvrerie-Arzier, tous n'avaient pas d'accompagnatrices, les parents assuraient les plages horaires vides. A la rentrée scolaire d'août, l'AISGE a réussi à organiser un accompagnement pour la totalité des trajets en engageant du personnel supplémentaire.

5.1.4. PÉDITRAIN P4/LA CURE–LES PRALIES–LES CHESEAUX-DESSUS–SAINT-CERGUE



Les élèves primaires qui habitent à La Cure, Les Pralies et Les Cheseaux-Dessus vont en classe à Saint-Cergue. Ils sont encadrés, deux fois par jour (tous les enfants mangent à la cantine, car la pause de midi est trop courte pour rentrer en train chez eux), soit à tous les trajets, par une adulte, accompagnatrice Péditrain engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, une accompagnatrice assure tous les trajets de la semaine.

5.2. BUS SCOLAIRE

L'AISGE a confié depuis août 2006 ses transports scolaires par bus à Hubert GREMLICH, qui a succédé à la tête de l'entreprise de son père, René GREMLICH, qui était le chauffeur des écoles depuis 1980. Hubert est aujourd'hui secondé au volant du deuxième bus par son épouse Nathalie. Ces transports concernent les élèves primaires qui se rendent de Genolier à Givrins et à Trélex, mais aussi les élèves secondaires qui viennent de Trélex et de Givrins à Genolier.



Les bus scolaires assurent des horaires réguliers pour le début et la fin des classes, mais également les courses spéciales, telles que le déplacement des élèves primaires de Givrins et Trélex à la salle de gymnastique de Genolier, les déplacements des élèves secondaires à la piscine de Bassins ; à cela s'ajoutent les horaires supplémentaires pour assurer aux élèves qui ont suivi des cours à options de pouvoir rentrer à la maison.

Tous ces trajets représentent treize courses journalières et vingt-et-une courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec les deux bus conduits par Hubert et Nathalie GREMLICH. Non seulement ils conduisent, mais ils assurent également la surveillance, pas toujours aisée, des élèves sur la durée du parcours.

5.3. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE TRANSPORTS

Train, bus, lieu d'habitation, besoins particuliers, fort est de constater qu'il n'est pas aisé de répondre aux nombreuses contraintes et demandes liées aux transports. Le travail de coordination de notre Secrétaire Générale, Mme ALTHAUS, ainsi que la présence et l'engagement personnel des collaborateurs du « Péditrain » sont essentiels pour assurer un accompagnement sécuritaire de nos jeunes élèves et je te tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pour ce travail.

Odile ROCHAT, *municipale à Trélex et membre du CODIR en charge du dicastère « Transports »*

6. CANTINES SCOLAIRES

L'AISGE organise l'accueil des élèves primaires et secondaires pour les repas de midi, tous les jours, sauf le mercredi, durant toute l'année et dans quatre cantines scolaires.

Pour les cantines primaires, les repas sont élaborés et livrés par L'Abricroque de Bassins. Ce sont également eux qui livrent les repas dans les structures d'Accueil de jour de l'AISGE. Aux cantines primaires, le prix journalier comprend le repas et la garde de l'élève. Les surveillants organisent des activités après le repas, soit à l'extérieur lorsque le temps le permet, soit à l'intérieur s'il n'est pas possible de sortir.

Pour la cantine secondaire de Genolier, les repas sont préparés en grande partie sur place par un cuisinier de l'entreprise Compass Group, entreprise spécialisée dans la livraison de repas aux cantines et entreprises d'une certaine grandeur. A la cantine secondaire, le prix journalier ne comprend que le repas. Les élèves sont libres de leurs mouvements durant la pause de midi. Ils ont à leur disposition la médiathèque s'ils ne désirent pas rester dehors.

Toutes les cantines AISGE, primaires et secondaire ont le label « Fourchette verte », qui garantit la qualité et l'équilibre des plats servis aux élèves. Dans cette politique d'équilibre alimentaire, l'AISGE impose ce choix à Compass Group qui sert des mets et boissons à son kiosque ; sont donc bannis toutes les boissons sucrées et les aliments gras comme les « hot dog ».

6.1. CANTINES PRIMAIRES P1/TRÉLEX

La cantine est gérée par l'AISGE et comme dit plus haut, les repas sont livrés par L'Abricroque. Mme Giuseppina BILARDO est la responsable administrative des cantines de Trélex et Givrins, c'est elle qui est responsable chaque semaine de la commande des repas et du suivi, si nécessaire, avec le cuisinier qui prépare les menus. Elle doit s'assurer entre autres que les enfants, dont les allergies sont médicalement annoncées, aient bien un repas de substitution si nécessaire.

Pour la rentrée d'août 2016, devant le grand nombre d'inscriptions reçues pour la cantine de Trélex, il a été nécessaire de trouver un troisième lieu d'accueil. C'est déjà en juin que l'AISGE a contacté la municipalité de Trélex pour demander ce troisième lieu. Mme Odile ROCHAT, municipale des écoles et membre du CODIR AISGE, a rapidement trouvé une solution et proposé un local alors occupé par la voirie, au rez inférieur du collège « Les Marmouzets ». C'est alors la municipalité qui s'est chargée, durant les vacances d'été, de

transformer ce local et de l'équiper d'un plan de cuisine avec plonge, ainsi que d'un lave-vaisselle. Une armoire pour la vaisselle a été installée et les murs ont été repeints de blanc ; ces frais figurent dans les coûts d'entretien annuel. Le mobilier de réserve à la cantine principale a été utilisé, donc aucun frais supplémentaire n'a été nécessaire pour l'achat de mobilier



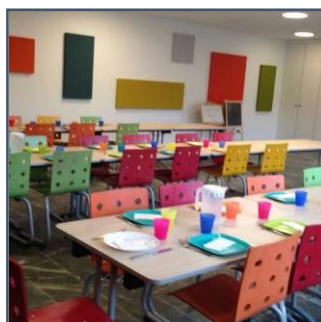
Les petits élèves des classes 1P-2P sont accueillis depuis août 2015 dans les locaux de l'UAPE au rez du « Bâtiment de l'enfance ».

Figure 5 : cantine 1P-2P

Ce local supplémentaire permet d'accueillir chaque jour 20 élèves des classes 3P-4P. Deux surveillantes supplémentaires ont été engagées dès la rentrée d'août.



Figure 6 : cantine 3P-4P



Les élèves des classes 5P-6P restent dans la cantine du 1^{er} étage du « Bâtiment de l'enfance », ils sont chaque jour 30 élèves.

Figure 7 : cantine 5P-6P

Pour le bien-être des élèves et des surveillantes, l'AISGE a décidé de séparer les enfants par tranches d'âge. D'autre part, depuis la rentrée d'août 2016, les surveillantes mangent avant les enfants, car il n'était plus possible de le faire avec eux. La discipline étant très prenante chaque jour, il est préférable que les surveillantes puissent porter toute leur attention au bon déroulement des repas des élèves.

A Trélex, ce sont sept surveillantes qui assurent l'accueil quotidien des élèves, réparties comme suit : deux surveillantes pour les 1P-2P, deux surveillantes pour les 3P-4P et trois surveillantes pour les 5P-6P.

6.2. CANTINE PRIMAIRE P1/GIVRINS

La cantine est aussi gérée par l'AISGE et c'est Mme Giuseppina BILARDO qui se charge de la commande des repas en même temps que ceux de Trélex. A Givrins, l'AISGE a nommé une responsable de site, Mme Valérie WALTHER, qui s'occupe du lien avec la responsable administrative, avec les parents, avec la secrétaire générale et également si nécessaire avec les enseignantes.



A Givrins, ce sont 30 enfants qui mangent chaque jour, élèves de 1P à 4P ; ils sont accueillis quotidiennement par trois surveillantes.

Figure 8 : cantine 1P-4P

6.3. CANTINE PRIMAIRE P2/SAINT-CERGUE

La cantine est gérée par l'AISGE et comme dit plus haut, les repas sont livrés par L'Abricroque. Mme Nathalie CARCO est la responsable administrative, c'est elle qui est responsable chaque semaine de la commande des repas et du suivi, si nécessaire, avec le cuisinier qui prépare les menus. Elle doit s'assurer entre autres que les enfants, dont les allergies sont médicalement annoncées, aient bien un repas de substitution si nécessaire.

Au vu du nombre important d'inscriptions (54 élèves), une surveillante supplémentaire a été engagée à la rentrée d'août. Une difficulté supplémentaire existe à Saint-Cergue par l'éloignement du collège de « Basse Ruche » où se trouvent les élèves de 5P-6P. Parmi ces élèves se trouve également un élève trisomique qui nécessite la présence d'une accompagnatrice sur le trajet école-cantine.



Figure 9 : cantine 1P-6P

A la demande de la municipalité de Saint-Cergue, la surveillante supplémentaire se charge de cet élève et de tous les autres afin que le trajet soit sous la surveillance d'un adulte.

A Saint-Cergue, 52 enfants mangent chaque jour à la cantine, élèves de 1P à 6P ; ils sont accompagnés et accueillis par quatre surveillantes et un surveillant.

6.4. CANTINE SECONDAIRE/GENOLIER

La cantine est gérée par l'AISGE qui a mandaté un groupe spécialisé dans la restauration de cantines scolaires ou d'entreprises, pour cuisiner et servir les repas aux élèves. C'est la maison Compass Group qui a engagé le cuisinier et les trois aides de cuisine pour ce travail.

Pour les élèves qui ne désirent pas consommer les plats proposés par le cuisinier, l'AISGE a mis à disposition cinq fours à micro-ondes.

Les élèves sont encadrés par du personnel AISGE. A Genolier, trois surveillantes s'assurent, dès l'arrivée des élèves à la cantine, du bon déroulement de la distribution des repas, mais également du bon comportement des élèves vis-à-vis de leurs camarades et de la nourriture qu'ils ont reçue. Elles vérifient également que chaque élève mette bien son plateau sur les chariots de service avant son départ. Elles ont également un œil sur les élèves qui utilisent les fours à micro-ondes et ceux qui pique-niquent.

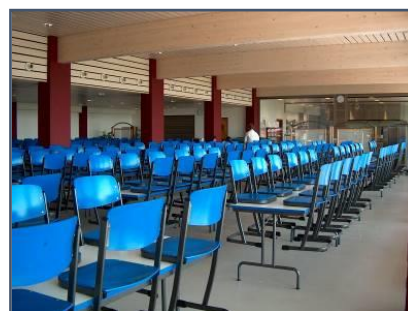


Figure 10 : cantine 7P-11S

6.5. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE CANTINES

Tous les restaurants scolaires de l'association fonctionnent à notre grande satisfaction et nous tenons à souligner l'engagement et le professionnalisme de tous les membres du personnel ainsi que l'investissement des cuisiniers de Scolarest et Abricroque qui assurent le maintien de la qualité des services.

Regula JAUNIN, *municipale à Givrins et membre du CODIR en charge du dicastère
« Cantines »*

7. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le CODIR a, en 2012, décidé d'activer le but optionnel de l'art 2 des statuts AISGE concernant l'accueil de jour des enfants. Toutes les structures déjà existantes sur trois communes (St-Cergue, Arzier et Givrins) ont été reprises au 1^{er} janvier 2013 sous l'égide de « Accueil de jour-AISGE ». Les structures du Bâtiment de l'enfance à Trélex y ont été jointe en 2014. Ce regroupement avait un seul but, offrir les prestations d'accueil identiques à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. A ce jour, l'Accueil de jour AISGE offre quatre structures d'accueil :

1. « Les Petits Ecureuils » à Saint-Cergue,
2. « Le Relais des Mômes » à Arzier,
3. « La Cour des Copons » à Givrins,
4. « Graines de Marmots » à Trélex.

La commune de Genolier qui n'a pas d'élèves en classes primaires, n'a pas de structure communale et n'en projette pas pour l'instant.

L'entité « Accueil de jour » AISGE est sous la responsabilité du dicastère du même nom, formé par cinq membres du CODIR qui sont :

1. Mme Françoise SAMUEL, municipale des écoles de Saint-Cergue,
2. M. Nicolas RAY, municipal des écoles d'Arzier-Le Muids,
3. Mme Regula JAUNIN, municipale des écoles de Givrins,
4. Mme Odile ROCHAT, municipale des écoles de Trélex,
5. Mme Florence RATTAZ, Présidente du CODIR.

La gestion administrative et opérationnelle a été confiée à Mme Nathalie MAYER, directrice administrative et à Mme Sophie DUBOZ, directrice pédagogique. Le secrétariat est tenu par Mme Stéphanie PEREIRA, secondée par Mme Chantal FAVRE et la comptabilité établie par Mme Nathalie WIDMER du bureau du RAT avec lequel l'AISGE a signé une convention.

Le bureau administratif de « l'Accueil de jour AISGE » est totalement indépendant du bureau administratif général AISGE mis à part pour les contrats des employés qui sont signés par la Présidente et la secrétaire générale, selon obligation statutaire. D'autre part, Mme MAYER et Mme ALTHAUS sont en lien constant quant à l'accueil des enfants dans les structures et fréquentant les cantines scolaires.

7.1. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Il ne reste que très peu de places disponibles au sein des structures d'accueil AISGE, ce qui démontre bien le besoin de notre population. Des structures pleines de vie en constante évolution grâce à l'engagement d'équipes éducatives dynamiques, où le respect de l'enfant prime et où de nombreuses activités éducatives sont développées. Des structures bien gérées par une direction investie et consciencieuse qui travaille pour offrir un accueil de qualité tant aux familles qu'aux collaborateurs-trices et répondre aux exigences de la Loi sur l'accueil de jour tout en assurant la maîtrise des coûts. Et des structures où le développement individuel est soutenu au travers de l'accompagnement d'apprenantes assistantes socio-éducatives, d'organisation de cours ou encore de formations continues.

Odile ROCHAT, *municipale de Trélex et membre du CODIR en charge du dicastère « Accueil de la petite enfance ».*

8. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – CONCLUSION

8.1. LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La définition de « secrétaire » est, au sens vieilli : « celui qui est attaché à un personnage de haut rang pour rédiger des lettres,.. ou divers textes, le plus souvent à caractère officiel »¹², mais aussi au sens actuel: « personne qui rédige certaines pièces officielles et qui s'occupe de l'organisation et du fonctionnement... d'un organisme ».La définition de « générale » dans une hiérarchie est la suivante: « dont la compétence administrative est étendue »ⁱ Voilà de belles définitions qui résument en peu de mots le poste qui m'a été confié depuis le 1^{er} juin 2016, après déjà 16 ans au service de l'AISGE.

Ce poste, souhaité par le CODIR, s'avère des plus nécessaires, car l'encadrement des élèves sur une seule journée nécessite de nombreux intervenants comme vous avez pu le constater dans les chapitres ci-dessus. Afin que tout se déroule sans accroc, la secrétaire générale a quotidiennement l'immense tâche de coordonner toutes ces personnes et veiller sur chacun-e. Mais également, attachée aux personnes élues, de leur rendre compte du suivi et être leur pilier administratif sans faille, lorsque les lois et règlements les y obligent. C'est avec enthousiasme que j'assure cette tâche, soutenue par le plaisir de travailler auprès des enfants que me transmettent tous nos collaborateurs. Et soutenue par la confiance de tous les membres du CODIR.

Dominique ALTHAUS, *secrétaire générale AISGE*

¹² <http://www.cnrtl.fr/definition/secretaire>

Le CODIR souhaite avoir pu donner tous les renseignements utiles sur la vie de l'AISGE et ses nombreux intervenants. Il remercie les membres du Conseil Intercommunal pour leur lecture attentive de ces pages.

Au nom du CODIR AISGE :

La Présidente :  La secrétaire : 

1274 Genolier
TEL 022 366 42 91
Association Intercommunale
Scolaire de Genolier & Environs

Florence RATTAZ Dominique ALTHAUS

